



ASSOCIATION REGIONALE DE PÊCHE  
**NOUVELLE-  
AQUITAINE**  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

Association Régionale Fédérations de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique  
de Nouvelle-Aquitaine



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

## Conseil d'administrati

Périgueux

Procès-verbal  
28 janvier 2025

État des présences

<b>Nom</b>	<b>Structure</b>
Mathieu Labrousse	Président FD16
Yves Morinet	Trésorier FD16
Gilles Bricet	Président FD17
Alain Malterre	Vice-Président FD17
Patrick Chabrilanges	Président FD19
Michel Faure	Trésorier FD19
Christian Perrier	Président FD23
Jean-Michel Ravailhe	Président FD24
Alain Daly	Trésorier FD24
Daniel Bourdie	Président FD33
Dominique Duphil	Vice-Président FD33
André Lesage	Président FD40
Jean-Louis Molinié	Président FD47
Alain Lartigue	Vice-Président FD47
François Chenel	Président FD64
Alain Barrabes	Vice-Président FD64
Jean-Michel Grignon	Président FD79
Christian Delavault	Secrétaire FD86
Julien Buisson	Vice-Président FD87

## Excusés

Francis Bailly	Président FD86
Jean-Christophe Boireau	Président FD87

## Invités

Francis Touron	Vérificateur aux comptes
André Legrand	Trésorier adjoint FD23
Alix Gilles-Bon	Coordinateur régional ARP-NA

### Ouverture du conseil d'administration à 10H00

M. Jean-Louis Molinié procède à l'appel des fédérations. Toutes les FDAAPPMA sont représentées.

Le Président Mathieu Labrousse remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration pour leur participation.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. **Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2024**
2. **Arrêt des comptes au 31 décembre 2024 et report à nouveau**
3. **Point d'information FNPF et retours sur les JTN 2025**
4. **Point d'information Région (suivi politique et suivi des subventions)**
5. **Prochaine convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine**
6. **Développement : organisation des finales régionales du Junior**
7. **Fishing Tour**
8. **Communication : intervention de Paul Arnon de la société BZIIT**
9. **Technique : convention de mise à disposition des données**
10. **Prospective : retours sur vos attentes**
11. **Festival Pêche de Nantes des 24 et 25 mai 2025 - planning des**
12. **présences**
13. **Co-réalisation du film ARP-NA / UFBAG 2025**
14. **Commandes groupées**
15. **Garderie : logiciel d'édition des P.V.**
16. **Divers**

## 1. Approbation du compte-rendu du CA du 28 novembre 2024

Le Président M. Mathieu Labrousse soumet le procès-verbal du conseil d'administration du 28 novembre 2024 à approbation. Celui-ci est consultable et téléchargeable sur le site internet de l'ARP-NA, dans « l'espace statutaire ». Aucune remarque n'est formulée. Le mot de passe pour accéder à cet espace de téléchargement est à nouveau transmis aux administrateurs (arpna12AR).

### **Délibération :**

Le procès-verbal du conseil d'administration 28 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 2. Arrêt des comptes au 31 décembre 2024 et report à nouveau

M. Alain Daly présente les comptes aux 31 décembre 2024. Il précise que les vérificateurs aux comptes interviendront le 21 février 2025 à Périgueux et que le commissaire aux comptes examinera les comptes les 13 et 14 février 2025.

M. Alain Daly présente également le nouveau cabinet comptable ainsi que le bilan provisoire de l'année 2024. Un résultat positif de 4 541,48 € est affiché.

### **Délibération :**

Le conseil d'administration arrête les comptes aux 31 décembre 2024. Le report à nouveau sera proposé en assemblée générale le 13 mars 2025.

### 3. Point FNPF

#### *Cartes de pêche*

Un point d'information est réalisé par M. Jean-Michel Ravailhe. MM. Brichet, Bourdie apportent également plusieurs compléments.

Il est fait état du placement des cartes de pêche pour l'année 2024, avec une baisse de **3,24%** au niveau national ce qui représente une perte de 63 445 cartes.

-3,62% sur le CHI
-4,22% sur l'EHGO
0 sur l'URNE
- 4,85% sur les cartes « mineur »
-5,45% sur les cartes « découverte »
- 1,67% sur les cartes « hebdomadaire »
- 4,50% sur les cartes « journalière »
- 11,45% sur les cartes « découverte femme »

Il est à noter une progression des cartes offre d'automne avec 884 cartes supplémentaires par rapport à 2023. Des débats ont lieu sur les raisons d'une telle baisse, qui ne peut être que multifactorielle. Les causes principales identifiées par les membres du conseil d'administration sont la météo, la prédation du cormoran et la baisse du pouvoir d'achat des adhérents.

#### *Cormoran*

Des discussions autour du cormoran ont lieu et il est rapporté que depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale, peu de textes sont signés ce qui expliquerait peut-être ce manque de réactivité pour mettre en œuvre la décision du Conseil d'État du 8 juillet 2024 qui a pourtant demandé au ministère de la Transition écologique de prendre un nouvel arrêté définissant des

quotas de régulation de cet oiseau. En effet, en septembre 2024, la FNPF communiquait sur le fait qu'elle avait obtenu la reprise de la régulation du grand cormoran dès l'automne. Il est fait état du mécontentement grandissant au sein du réseau quant à cette question.

### *Journées Techniques Nationales*

Les journées techniques nationales ont été particulièrement réussies cette année avec plus de trois cent participants et des interventions d'une grande qualité. Les présentations des FDAAPPMA 64 et 79 sont félicitées. Les membres du conseil d'administration soulignent la bonne organisation et se réjouissent de la présence de partenaires comme l'Agence de l'Eau ou l'OFB. M. Jean-Michel Ravailhe déplore le manque de prise de position politique sur certains sujets et notamment quant à la reconnaissance de l'expertise technique et scientifique du réseau.

### *Groupes de travail*

Il est rapporté que le groupe de travail préjudice écologique avançait bien et que le livrable serait bientôt prêt.

Le groupe de travail AAPPMA continue d'avancer et M. Jean-Michel Ravailhe remercie ceux qui ont transmis des éléments pour alimenter la réflexion. Un prestataire externe colligera les réponses du questionnaire qui a été transmis aux FDAAPPMA. L'implication de chaque FD, AAPPMA est nécessaire pour assurer la bonne diffusion de ce questionnaire.

### *Subventions*

La FNPF va créer une fiche action permettant de financer les logiciels du type Défi Asso 33.

M. Jean-Michel Ravailhe rappelle qu'une fiche action « formation des élus » existe et qu'elle n'est quasiment pas sollicitée (la GEA0103). Il est rétorqué que les conditions d'attribution sont difficiles à remplir (100 € par bénévole formé avec un plafond annuel fixé à 2000€).

#### *Antispéciste*

Un groupe de travail national s'est réuni afin de proposer des éléments de langage et des arguments techniques et scientifiques pour contrer les attaques des animalistes et antispécistes. La FDAAPPMA de la Haute-Vienne annonce qu'elle compte attaquer en justice PAZ à cause de publications mensongères. Ils plaident pour une prise de position ferme et des contre-attaques actives (presse, réseaux sociaux, justice). Le directeur de la FDAAPPMA 87, Pierre Pommeret, a sollicité le directeur général de la FNPF, M. Hamid Oumoussa sur cette question qui n'a pas souhaité se positionner. Il est donc demandé à M. Jean-Michel Ravailhe de sonder le conseil d'administration de la FNPF quant à la position à tenir.

#### *OFB*

La question se pose du soutien à apporter à l'OFB au regard des attaques que cette institution subit. Cette question sera à trancher en fonction des contextes politiques départementaux, mais il est certain qu'afficher un soutien ferme semble indispensable, au moins au niveau régional.

#### *Silure*

Quelques actualités sont discutées quant au silure et la position de la FNPF est rappelée. Un récent rapport d'analyse toxicologique révèle que les sujets de plus d'1m10 sont impropres à la consommation en raison du taux élevé de métaux lourds.

## 4. Point d'information Région (suivi politique et suivi des subventions)

M. Mathieu Labrousse relate les différentes actualités liées au budget régional qui est en voie d'être voté. Des arbitrages ont été rendus récemment, notamment par la direction de

l'environnement et encore hier soir, avec M. Alain Daly et Alix Gilles-Bon, nous étions convoqués pour essayer de trouver des solutions moins impactantes que celles prévues par le budget prévisionnel amputé en raison des récentes déclarations des Premiers ministres successifs.

Il est à noter une baisse de 15% de notre enveloppe concernant l'axe A (biodiversité) soit 31 450 € et C (éducation à l'environnement) soit 11 900 € pour l'année 2025.

Les dossiers pourront être transmis un peu plus tard cette année en raison du fait que la convention régionale 2025-2027 passera à la séance plénière du mois de mars.

Sans préjuger de ce qui sera voté, nous invitons les FDAAPPMA à déposer leurs demandes de subvention, conformément au cadre de la convention régionale pour la fin du mois de mars.

L'axe B (tourisme halieutique), quant à lui, sera doté d'une enveloppe pouvant se situer entre 100 000 € et 150 000 € pour l'ensemble des FDAAPPMA en raison d'une baisse importante des investissements. Ceci fait écho à « l'année blanche » annoncée par M. Mathieu Labrousse.

Concernant les versements des subventions, la Région connaît d'importants retards dans les versements. Nous sommes en attente des versements suivants : Axe A et B 2022 (soldes), Axe B 2024 (avances).

Enfin, M. Mathieu Labrousse rapporte que le Président de la Région, M. Alain Rousset, souhaiterait que nous organisions une rencontre avec l'ensemble des présidents de FDAAPPMA pour envisager sereinement l'accompagnement des années à venir. Le mois de février semble indiqué, il conviendra de trouver un créneau avec le cabinet du président.

## 5. Prochaine convention régionale

Un projet de convention a été soumis au cabinet du Président Rousset. Cette convention, 2025-2027 s'inscrit dans un contexte budgétaire contraint, mais il semble que le travail réalisé jusqu'à



présent nous permet de nous inscrire en tant que partenaires structurants. En effet, le bilan de la précédente convention est très positif au regard des nombreuses réalisations (études, chantiers de restauration, aménagement).

Le projet de convention propose quelques nouveautés, avec notamment une incitation à déployer la méthode écopathologie lors des inventaires piscicoles.

Le projet de convention sera déposé sur l'espace ressources du site de l'ARP-NA.

**Délibération :**

Le conseil d'administration autorise le Président Mathieu Labrousse et par délégation, le Trésorier, Alain Daly à signer la convention régionale Pêche Nouvelle-Aquitaine 2025-2027 et à réaliser tous les actes inhérents aux demandes de subventions, à leur gestion et leur rétrocession pour les années 2025, 2026 et 2027 pour le compte des douze FDAAPPMA de la région Nouvelle-Aquitaine.

## 6. Organisation des finales régionales du Junior Fishing Tour

Le dispositif déployé par la FNPF du Junior Fishing Tour est à nouveau présenté et les différents administrateurs font état des retours très positifs liés à l'organisation des manches départementales. Les FDAAPPMA ont réalisé de très belles publications pour valoriser ces manches départementales que ce soit pour les manches coup ou carnassiers.

La date du samedi 7 juin est proposée pour organiser les finales régionales (coup et leurres) à Périgueux. Plusieurs obstacles sont identifiés quant à la date eu égard à la disponibilité des

animateurs des différentes fédérations départementales. Il est donc proposé d'organiser les deux finales le mercredi 4 juin 2025. La finale coup se déroulera sur les quais de l'Isle, sous la cathédrale de Périgueux et la finale leurres aura lieu sur le canal de Périgueux. Il est demandé à chaque fédération de mettre à disposition une équipe d'animateurs et de bénévoles ainsi que de faciliter la venue des jeunes finalistes.

**Délibération :**

Le conseil d'administration valide l'organisation de la finale régionale du JFT (coup et leurres) le mercredi 4 juin 2025.

## 7. Communication

Un bilan est réalisé de l'accompagnement de la société BZIIT en matière de communication auprès des FDAAPPMA en 2024 en notant notamment l'augmentation de la taille des communautés de chaque réseau social. Nous comptons pour les douze fédérations plus de 85 900 « followers » avec une augmentation de 11 657 pour l'année 2024. Le #jepechejeprotege, créé lors de la formation a connu un fort développement et génère désormais près de 23 900 résultats lorsqu'on le recherche. Les codes semblent bien intégrés par les chargés de communication depuis le cycle de formation.

Il est rappelé que les publications générées par l'ARP-NA sur Facebook et LinkedIn sont à dispositions des FDAAPPMA qui peuvent relayer ou modifier les publications à souhait. Il est également rappelé l'importance de relayer les publications des fédérations voisines pour amplifier leur visibilité.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, l'ARP-NA propose un deuxième cycle de formation aux FDAAPPMA en 2025. Une présentation de la formation « optimiser sa communication

interne » est réalisée par Paul Arnon de la société BZIIT. Le programme de formation, axé sur l'utilisation des outils liés à l'intelligence artificielle a pour objectif de fluidifier la communication entre les pôles des fédérations, d'automatiser les tâches répétitives, libérant ainsi du temps pour des missions à plus forte valeur ajoutée et renforcer la collaboration grâce à des outils innovants, adaptés au secteur associatif. Cette formation pourra être partiellement prise en charge dans le cadre du dispositif Boost compétences d'OCAPIAT.

Le conseil d'administration se positionne favorablement pour l'organisation de ce cycle de formation et encourage chaque fédération à inscrire une ou deux personnes.

**Délibération :**

Le conseil d'administration valide l'organisation d'un nouveau cycle de formation avec la société BZIIT.

## 8. Convention de mise à disposition des données

Un projet de convention a été proposé aux administrateurs lors du conseil d'administration du 28 novembre 2024. Quelques remarques ont été formulées et intégrées, en prenant également en compte l'analyse réalisée par le cabinet d'avocats de l'ARGE. Une nouvelle version sera proposée afin de cadrer juridiquement les flux de données entre FDAAPPMA et ARP-NA, tout en préparant la mise à disposition d'indicateurs auprès de partenaires comme l'Agence Régionale pour la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine (ARB-NA). Le projet de convention élaboré par l'ARP-NA a été transmis à toutes les associations régionales pour qu'elles puissent se l'approprier et l'amender selon leurs besoins.

## 9. Prospective : retours sur les attentes.

Lors de l'atelier prospective organisé lors du dernier conseil d'administration, les administrateurs ont eu l'occasion d'exprimer leurs attentes et de classer leurs besoins par ordre de priorité. Cette démarche participative a permis d'identifier les axes stratégiques pour renforcer la dynamique régionale et répondre aux enjeux actuels. Les principaux points ressortis, présentés selon la hiérarchisation établie sont : Une assistance juridique et politique juridique régionale, un second poste à l'ARP-NA, le renforcement de la convention régionale, la construction d'une politique régionale commune, la construction d'une politique régionale commune, une communication mutualisée, la création d'indicateurs régionaux permettant la prise de décision politique, la cohésion régionale. Ces résultats traduisent une volonté forte de structuration, de mutualisation et de professionnalisation. Ils serviront de base pour orienter les prochaines étapes de notre stratégie régionale.

## 10. Festival pêche de Nantes des 23, 24 et 25

Un point d'étape est réalisé sur l'organisation du festival national de pêche de Nantes. Un comité de projet se réunit en visioconférence chaque mois sous l'impulsion de la FNPF. L'ARP-NA coordonne avec l'AR-Bretagne le pôle « animations ». Il est demandé à chaque fédération de mettre un salarié à disposition en s'inscrivant sur le planning. Un QR code est fourni permettant de s'inscrire sur le planning. Il est également demandé de mettre à disposition deux petites barques propres pouvant se porter sur une mezzanine. La FNPF prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement. À ce jour, le pôle animation comportera un photo box avec peluches poissons, des barques décoratives pour animations enfants, une roue quizz, un espace APN, un simulateur de pêche, un mur de leurres pour quizz, un espace d'expo/démo de matériel dont cannes anciennes, un espace présentant toutes les techniques et une aire de lancer sur cible interactif de 60m2. D'autres espaces (tourisme et attractivité territoriale,

milieux naturels, environnement et peuplement piscicole, poissons migrateurs, éducation et sensibilisation, réseau et bénévolat) sont également mis en place.

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve la participation de l'ARP-NA et des douze FDAAPPMA au festival national de la pêche de Nantes dans les conditions discutées.

## 11. Coréalisation du film ARP-NA / UFBAG 2025

La réalisation d'un quatrième volet des clips de valorisation des missions menées par les FDAAPPMA est proposée. La thématique choisie sera les espèces patrimoniales. Un appel à candidatures est lancé pour accueillir le tournage.

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve la réalisation d'un nouveau film en partenariat avec l'UFBAG.

## 12. Commandes groupées

Une proposition de commande groupée est formulée pour les tenues des gardes-pêche particuliers (bodywarmers, casquettes et tee-shirts) ainsi que pour les élus et techniciens (parkas, softshells et bodywarmers). Les logos de l'ARP-NA et de chaque FD départementale seront apposés sur ces derniers. Il est demandé aux FDAAPPMA de retourner les bons de commande aux alentours du 10 mars 2025.

## 13. Logiciel de rédaction des PV.

M. André Lesage présente l'offre commerciale liée à l'adoption du logiciel de rédaction automatique des P.V. Il a réussi à réduire d'environ 20% le devis proposé initialement. Il est rappelé que cette solution a emporté une large adhésion technique lors de sa présentation aux JTR garderie de Tartas et l'intérêt d'un tel outil est salué.

### **Délibération :**

Le conseil d'administration propose à chaque FDAAPPMA de se positionner lors de la prochaine assemblée générale qui se déroulera le 13 mars 2025.

## 14. Rencontre inter-FD

La FDAAPPMA de la Vienne propose d'accueillir la prochaine rencontre inter-FDAAPPMA le 19 septembre 2025, avec une arrivée prévue le 18 au soir, sur l'Isle-Jourdain.

**Délibération :**

Le conseil d'administration approuve l'organisation de la prochaine rencontre inter-FDAAPPMA le 19 septembre 2025 en Vienne.

## 15. Divers

### Festival de la pêche en Dordogne

M. Jean-Michel Ravaille rappelle que sa fédération organise un festival de la pêche les 4, 5 et 6 juillet 2025 à Coulounieix-Chamiers en Dordogne. Il invite toutes les FDAAPPMA à y participer.

### Supplément Sud-Ouest

Plusieurs FDAAPPMA ont été approchées par le groupe Sud-Ouest qui leur propose une offre de partenariat dans le cadre de l'édition d'un supplément pêche pour l'ouverture. Il est demandé à l'ARP-NA, au regard des prix relativement élevés, de centraliser les demandes et d'étudier une offre régionale.

Assemblée générale ordinaire annuelle

L'AGOA de l'ARP-NA se déroulera à Niort le 13 mars 2025.

**Clôture du conseil d'administration à 13h00.**